

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 18 JANVIER 2022

**Présents** : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, DECHAVANNE Carole, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, Jean DONNARS.

**Absents excusés** : Marlène VILLENEUVE, Franck FOUILLAND, Chantal DESMOUSSEAUX

**Secrétaire de séance** : Yannick FRANÇOIS

**Date de convocation** : 11/01/2022

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, l'ordre du jour est abordé.

### **Point de situation sur les travaux d'assainissement et de voirie**

La pose du drain le plus bas possible a solutionné le problème d'infiltration d'eau dans 2 caves.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont en cours, avec un léger retard dû à la situation sanitaire.

Un éclairage en direction de la montée de l'Ecole est prévu. La mise en valeur de la façade de l'Eglise par l'éclairage peut être envisagée, en concertation avec les riverains. La mise en valeur également des vitraux, au moyen de LED disposées à l'intérieur, représenterait un coût de 30 000 €.

### **Budget Lotissement : compte de gestion**

La Trésorerie n'est pas en mesure de transmettre le compte de gestion du Budget Lotissement pour l'instant.

### **Réglementation de l'accès au chemin du Grapion**

Pour des raisons de sécurité, M. le Maire propose de réglementer l'accès au chemin du Grapion. Un arrêté interdira l'accès aux véhicules motorisés. Les 2 accès, en haut et en bas du chemin, seront fermés aux véhicules motorisés mais permettront le passage des piétons. Les Conseillers suggèrent l'installation d'une rampe pour les randonneurs.

### **Membres du Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale**

Le Comité technique CAF et Charlieu Belmont Communauté demandent aux communes de désigner un membre du Comité de Pilotage (COPIL) de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG). La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions sociales en direction des habitants d'un territoire. Le Comité de pilotage fait le lien entre le projet global du territoire et les acteurs locaux pour la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire. Valérie Vaginay se porte volontaire comme membre titulaire. Il sera demandé à Marlène Villeneuve, absente, mais déjà membre du comité de cohésion sociale, si elle souhaite être volontaire pour devenir membre suppléant du COPIL.

### **Questions diverses :**

M. le Maire informe le Conseil que les travaux de rénovation des toilettes publiques sont autorisés, après l'avis favorable de la Commission d'arrondissement de Roanne pour l'accessibilité rendu le 7 décembre 2021. Le Département attribue une subvention pour ce projet de 4 459 €. Ces toilettes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'isolation et le chauffage prévus permettront de les laisser accessibles toute l'année. Plusieurs devis ont été validés portant le coût des travaux à 8 406,84 € TTC pour l'instant. Des devis pour le chauffage et pour la plâtrerie et la peinture sont attendus.

Le Président de l'Association Patrimoines Haut-Beaujolais de Thizy Les Bourgs est surpris de la décision du Conseil de faire payer les frais de chauffage et d'électricité pour la tenue de l'assemblée générale de l'association à la salle Saint Pierre. Les Conseillers, après en avoir discuté à nouveau, décident de prendre en charge les frais inhérents à la tenue de cette AG de 2h.

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le 24 mars 2022 à la demande de M. Alary, géomètre du cadastre. Il apportera des éclairages intéressants et sera en mesure de répondre aux questions. En raison de plusieurs indisponibilités des membres de la commission, il faudra demander à Chantal Desmousseaux, absente, à M. Basso et à M. Mathieu s'ils peuvent être présents.

Le Conseil choisit de supprimer la ligne fixe à la cantine (28,63 € / mois) pour un téléphone portable, autorisé par le règlement de sécurité, dont le coût mensuel sera de 15,60 €. Avec l'acquisition du téléphone cette année, l'économie sur l'abonnement ne sera effective qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

M. le Maire rappelle aux Conseillers leur devoir d'être présents pour les élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et pour les élections législatives qui se tiendront les 12 et 19 juin 2022.

Les Conseillers évoquent différents projets 2022 : le rangement du dépôt communal, le local pour ranger les chariots de la Salle Saint Pierre, la restauration de la Madone.

Jean Donnars évoque la taille des buttes. M. le Maire précise que la Commune taille les buttes 1 fois par an. Si les riverains jugent cette taille insuffisante, ils peuvent faire le nécessaire.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 22 février 2022 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.